

## **PROCES-VERBAL**

### **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX**

**Lundi 18 octobre 2004 à 20h00**

- Présents :**
- M. Jean-Marc Styner, Président
  - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales
  - MM. Jean Berthet, Alain Forestier, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Enrico Querio, Jean-Marc Siegrist, Jean-Pierre Waefler, Michel Zuber, Conseillers municipaux
  - MM. Jacques Magnenat, Maire  
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints  
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal  
Stéphane Riem, Secrétaire communal adjoint
- Excusé :**
- M. Alain Bidaux

---

## **ORDRE DU JOUR**

1. Assermentation de M. Michel Zuber, nouveau conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2004
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de la Mairie
  - 4.1 Compte rendu administratif et financier 2003
  - 4.2 Bandes cyclables à la route de Troinex
  - 4.3 Nouvel apprenti
  - 4.4 Antenne de téléphonie mobile dans le clocher de l'église catholique
  - 4.5 Exposition « Art et Artisanat » / Concours de peinture « Grand-Cour »
  - 4.6 10 ans du GIAP
5. Présentation du projet de budget 2005
6. Election de deux membres du Conseil de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées
7. Proposition individuelles et questions
  - 7.1 Succession de M. Muller

- 7.2 Urne des votations
  - 7.3 Bancomat de la place de la mairie
  - 7.4 Chien errant au chemin Sous-le-Crêt
  - 7.5 Suivi des questions posées lors du Conseil municipal
  - 7.6 Parking semi-enterré
8. Huis clos : demande de naturalisation
- 

### **1. Assermentation de M. Michel Zuber, nouveau conseiller municipal**

M. Styner annonce que M. Zuber prendra la place de M. Stéphane Muller, démissionnaire, et prie l'assemblée de se lever avant de donner lecture de la formule du serment : « *Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève ; d'obéir à la constitution et aux lois et remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal* ». M. Michel Zuber répond en levant la main droite : « *je le jure* ». Il est pris acte de son serment.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2004**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **3. Communications du Bureau du Conseil municipal**

M. Styner n'a pas de communication.

### **4. Communications de la Mairie**

#### **Communications de M. Jacques Magnenat, Maire**

##### **4.1 Compte rendu administratif et financier 2003**

M. Magnenat annonce qu'un exemplaire du compte rendu administratif et financier 2003 sera remis à chaque Conseiller municipal ce soir, mais que contrairement aux années précédentes il ne sera pas envoyé en tout-ménage à la population. Les personnes qui en feront la demande en recevront un exemplaire et/ou pourront consulter ce document qui sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

##### **4.2 Bandes cyclables à la route de Troinex**

M. Magnenat annonce que suite au rendez-vous qu'il a eu avec M. Viale de l'OTC, il ressort que la mise en place d'une bande cyclable sur la route de Troinex pose plus de problèmes qu'elle n'apporte de solutions (largeur de route pas suffisante, bas-côtés dangereux,...). Une solution alternative devra être trouvée.

#### **Communications de M. Yves Meynard, adjoint**

##### **4.3 Nouvel apprenti**

M. Meynard présente M. Adrien Rapaz, le nouvel apprenti, qui assiste à la séance dans le public.

##### **4.4 Antenne de téléphonie mobile dans le clocher de l'église catholique**

M. Meynard fait un résumé des démarches de la Mairie ces dernières semaines. Suite à l'enquête publique ouverte par le DAEL pour l'installation d'une antenne de téléphonie sous le clocher de l'église catholique, la mairie a pris contact avec M. Lançon du service cantonal de protection contre les rayons non-ionisants pour l'explication des risques liés à une telle installation. Malgré le fait que les conditions légales soient remplies, au vu des nombreuses incertitudes dans ce domaine, la Mairie a décidé de préavis négativement la demande. Toutefois, la Mairie a pris contact avec Operandi (représentant de Sunrise) afin de trouver une éventuelle solution de remplacement. Operandi est d'accord de négocier un changement de lieu mais toujours dans la même zone du centre du village. Avant d'aller plus loin dans les négociations, la Maire aimerait avoir l'aval du Conseil municipal.

M. Berthet est favorable au renvoi de la question en commission des travaux car il n'a pas les informations nécessaires pour se prononcer.

Mme Bernardet aimerait savoir si le DIP peut lui aussi faire opposition au projet. M. Meynard lui répond par la négative car le bâtiment de l'école est propriété de la commune et le DIP n'est que « locataire » des lieux.

M. Waepler souligne que le faisceau irradie aussi en vertical et en veut pour preuve qu'un téléphone fonctionne très bien sous l'antenne même.

M. Querio signale que Swisscom démonte son antenne située sur le toit de l'école de Veyrier suite à de nombreuses plaintes. En outre il est d'avis que le débat politique ne doit pas se faire sur le technique mais que le Conseil municipal doit soutenir la population qui refuse nettement cette installation.

Mme Martin est d'accord avec M. Querio et ajoute que la proximité d'une telle antenne équivaldrait à une minute trente passée au téléphone par jour.

M. Lavorel trouve que l'antenne est tout aussi nocive pour les élèves de l'école que pour les habitants du quartier et serait d'avis de déplacer celle-ci dans une zone à plus faible densité de population.

La parole n'étant plus demandée, M Styner soumet au vote les questions suivantes :

a) Etes-vous favorables à un recours définitif sans négociation ? 1 oui, 1 abstention et 13 non

b) Etes-vous favorable au maintien du recours mais avec possibilité de négociation et traitement en commission des travaux ? 2 abstentions et 14 oui

### **Communications de M. Paul Buclin, adjoint**

#### **4.5 Exposition « Art et Artisanat » / Concours de peinture « Grand-Cour »**

M. Buclin rappelle que la prochaine exposition Art et Artisanat aura lieu les 29, 30 et 31 octobre prochains à la salle communale. Le vernissage est prévu le vendredi 29 à 18h30 et les Conseillers municipaux sont cordialement invités à participer à l'apéritif prévu à cette occasion. Les résultats du concours de peinture « Grand-Cour » seront également annoncés le vendredi soir à 20h à la Ferme Rosset. M. Buclin compte sur les Conseillers municipaux pour faire acte de présence durant ce week-end et les prie de bien vouloir s'inscrire sur le tableaux des présences qui circule parmi eux.

#### **4.6 10 ans du GIAP**

Pour fêter son 10<sup>ème</sup> anniversaire, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire a décidé de faire tourner dans toutes les écoles dans lesquels sont organisées des activités surveillées l'après-midi, une roulotte dans laquelle des jeux sont mis à disposition des enfants. Cette roulotte sera à Troinex la semaine prochaine, soit du lundi 25 au vendredi 29 octobre, et un petit « apéritif officiel » sera organisé par le GIAP et la Mairie le jeudi 28 octobre à 18h. Les Conseillers municipaux sont bien sûr conviés à cette réception pour laquelle ils recevront encore une invitation.

## 5. Présentation du projet de budget 2005

M. Magnenat annonce un budget de fonctionnement pour l'année 2005 avec Fr. 5'621'074.- de revenus et Fr. 5'724'600.- de charges, soit un excédent de Fr. 103'526.-

Il indique que ce budget a été beaucoup plus difficile à élaborer que les années passées en raison, principalement, de la chute des recettes fiscales qui a particulièrement touché notre commune depuis 2002. Il rappelle toutefois que la commune se trouvait depuis une dizaine d'années au moins dans une situation financière très favorable qui a permis de gérer le « ménage communal » assez aisément, d'autofinancer la plupart des investissements ou encore de baisser le centime additionnel de 3 points en 2000 et de 2 points en 2001, ce qui a fait passer l'impôt communal de 43 à 38 centimes. L'évolution négative des rentrées fiscales que connaît la commune ces dernières années ainsi que les investissements importants, mais indispensables, réalisés ou en projet modifient sensiblement la situation financière communale sans pour autant, insiste M. Magnenat, remettre en cause les engagements courants.

En ce qui concerne les revenus, M. Magnenat reprend un extrait du courrier envoyé aux Conseillers municipaux avec le projet de budget :

*« Afin de parvenir à un budget équilibré, nous avons dû prévoir une augmentation de 2 centimes additionnels, sur la base d'une valeur du centime estimée à Fr. 128'000.- (cf tableau « estimation centime add. » ci-joint). Nous considérons que cette légère hausse de la fiscalité communale se justifie compte tenu de l'évolution des charges de notre commune et des investissements futurs. Nous vous rappelons par ailleurs que le nouveau taux de 40 centimes additionnels reste très raisonnable et qu'il est inférieur à celui de la majorité des communes genevoises (en 2004, 12 communes seulement bénéficiaient d'un taux inférieur à 40 cts).*

...

- *Nous proposons de diminuer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale, actuellement de 100%, et de le ramener à 50%, ceci même si cette mesure ne rapportera qu'environ Fr. 10'000.- de recettes.*
- *Rappelons enfin que sur la totalité des revenus communaux, 93% environ proviennent des recettes fiscales, le solde étant constitué de loyers (env. 5%), de redevances (env. 1%) et de revenus divers (intérêts, etc., env. 2%) »*

Pour ce qui est des charges, M. Magnenat explique que la Mairie a effectué, avec le personnel communal, un important travail afin de réexaminer de nombreux postes et de trouver des économies. Cette analyse ainsi que la décision de ne prévoir que les achats et les travaux absolument indispensables en 2005 permet de présenter un budget « minceur » dont les charges sont de 13% inférieures à celles de 2004. Il faut cependant relever qu'une partie de cette baisse s'explique par l'arrêt de plusieurs amortissements ordinaires ou complémentaires.

M. Magnenat rappelle ensuite que le plan des investissements ne constitue qu'un budget d'intention et que tout nouveau projet fera l'objet d'un crédit d'engagement à voter par le Conseil municipal. Il reprend un autre extrait du courrier cité ci-dessus : *« Après deux années d'investissements très importants (plus de 4 millions en 2003 et env. 6 millions en 2004), une « pause » bienvenue est prévue en 2005 et nous permettra de réévaluer notre capacité financière en vue de la réalisation des projets à l'étude : transformation du bâtiment Grand-Cour 2, nouvelles salle communale et salle de sports et, à moyen terme, transformation de la salle communale actuelle en classes d'école. »* Le montant total des investissements prévus en 2005 s'élève donc à Fr. 1'375'000.- (contre Fr. 6'563'000.- en 2004). Cette somme est constituée essentiellement des frais d'étude du projet de nouvelle salle communale (Fr. 600'000.-) et des frais d'agrandissement du bâtiment « voirie-feu » (Fr. 550'000.-).

M. Magnenat termine en indiquant que ce projet de budget sera examiné en détail par la commission des finances le 27 octobre prochain.

## **6. Election de deux membres du Conseil de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées**

Les personnes suivantes se sont portées candidates :

- M. Patrick Ammann
- M. Dominique Kroug
- M. Guy Lavorel
- Mme Brigitte Martin
- M. Enrico Querio

Le Président propose que l'élection des 2 membres se fasse à bulletin secret.

Résultat du 1<sup>er</sup> tour : (16 votants, 16 bulletins entrés, 16 bulletins valables)

- **M. Patrick Ammann, 12 voix (élu au premier tour)**
- M. Dominique Kroug, 5 voix
- M. Guy Lavorel, 5 voix
- Mme Brigitte Martin, 2 voix
- M. Enrico Querio, 6 voix

Résultats du 2<sup>ème</sup> tour : (16 votants, 16 bulletins entrés, 16 bulletins valables)

- M. Dominique Kroug, 4 voix
- M. Guy Lavorel, 5 voix
- Mme Brigitte Martin, 0 voix
- **M. Enrico Querio, 7 voix (élu au second tour)**

## **7. Divers et questions**

### **7.1 Succession de M. Muller**

M. Zuber reprendra la place de M. Muller dans toutes les commissions, y compris la présidence de la commission sociale et école.

### **7.2 Urne des votations**

M. Waefler a remarqué que les bulletins de vote ne peuvent pas entrer dans l'urne utilisée par la commune sans les plier alors qu'il est spécifié que les bulletins ne doivent pas être pliés. Mme Bernardet lui répond que cette interdiction est valable pour le vote par correspondance mais que les bulletins mis dans l'urne troinésienne sont dépouillés à la main et qu'ils peuvent être pliés.

### **7.3 Bancomat de la place de la mairie**

M. Pittet a remarqué qu'à certaines heures les reflets du soleil empêchent de voir correctement l'écran du bancomat de la place de la Mairie. M. Magnenat lui répond que la Mairie demandera à la BCG si des solutions existent.

### **7.4 Chien errant au chemin Sous-le-Crêt**

M. Pittet remarque que le chien errant dans le quartier du chemin Sous-le-Crêt est toujours en liberté. M. Magnenat lui répond que conformément à une précédente information, il suffit que plainte soit déposée auprès du poste de police de Carouge pour que l'animal soit emmené en fourrière.

### **7.5 Suivi des questions posées lors du Conseil municipal**

M. Pittet aimerait savoir si, suite à une question posée lors d'une séance précédente, la Mairie a trouvé un outil pour un suivi plus aisé des questions posées par les Conseillers municipaux. M. Niederhauser répond que ce suivi pourra se faire plus facilement lorsque les Conseillers municipaux auront accès à divers documents via intranet ou sur des pages sécurisées du site de la commune.

### **7.6 Parking semi-enterré**

M. Pittet trouve que le sol du parking est très glissant en temps de pluie. La Mairie est consciente du problème et étudiera des solutions.

## **8. Huis clos : demande de naturalisation**

Le Conseil est invité à se prononcer sur la demande de naturalisation de la personne ci-dessous :

- M. Didier, Philippe, Patrick SERGENT, né à Paris (France) le 28 janvier 1964, de nationalité française, domicilié au ch. Dottrens 34.

Cette demande est étendue à ses enfants :

- Mlle Luna, Diane, Maëlle SERGENT, née le 13 mars 1992 à Genève

- M. Djavan, Valentin, David SERGENT, né le 13 mars 1992 à Genève

Le Conseil municipal préavise favorablement cette demande par 13 oui et 2 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, M. Styner clôt la séance à 21h35.

Le Président  
J.-M. Styner

Le Secrétaire  
O. Niederhauser

Un conseiller municipal :